



HAL
open science

Race, Racismes, Racialisations : Enjeux conceptuels et méthodologiques, perspectives critiques

Milena Doytcheva, Yvan Gastaut

► To cite this version:

Milena Doytcheva, Yvan Gastaut. Race, Racismes, Racialisations : Enjeux conceptuels et méthodologiques, perspectives critiques. *Émulations : Revue des jeunes chercheuses et chercheurs en sciences sociales*, 2022, 42, pp.7-30. 10.14428/emulations.042 . hal-03794530

HAL Id: hal-03794530

<https://hal.science/hal-03794530>

Submitted on 3 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Race, Racismes, Racialisations :

Enjeux conceptuels et méthodologiques, perspectives critiques

Milena Doytcheva¹ et Yvan Gastaut²

Ce numéro de la revue *Émulations* s'inscrit dans le prolongement des journées thématiques programmées à Paris en 2020 dans le cadre du projet collaboratif « Dire le racisme » (DIRA)³. Il emprunte, par ailleurs, aux travaux du groupe « processus de racialisation » de l'Institut Convergences Migrations (ICM)⁴. À partir de questionnements empiriques, méthodologiques et conceptuels portant sur les processus de catégorisation et de construction des catégories ethnoraciales, au prisme des rapports d'inégalité et de pouvoir, le présent dossier propose de renouveler l'examen des enjeux soulevés par le réseau conceptuel que forment *race*, *racisme*, *racialisation*, en plaçant délibérément la focale sur leurs dimensions théoriques et méthodologiques. Bien entendu, nous ne sommes pas les premiers à poser ce type de questions (voir, parmi d'autres, Belorgey *et al.*, 2009 ; Devriendt, Monte, Sandré, 2018 ; Pluriel recherches, 1993 ; Primon, 2007 ; De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000 ; Wieviorka, 1996)⁵. Comme l'écrit Jean-Luc Primon dans un article intitulé « Ethnicisation, racisation, racialisation » (2007 : 7), introduisant au dossier éponyme, la relation entre ces différents concepts n'a pas fait l'objet pour l'heure d'une discussion systématique, et leurs usages sont souvent synonymiques. S'ils restent essentiellement le fait des sciences sociales – et, de plus en plus, de mouvements militants –, on note que la notion d'ethnicisation a été davantage appropriée dans le langage sociopolitique.

À plus d'une décennie d'écart, ces dynamiques lexicales et terminologiques sont en train d'évoluer toutefois à la faveur d'un ensemble de controverses et polémiques, qui n'accompagnent pas moins des mouvements politiques de fond, reflétés par le Brexit, l'élection aux États-Unis de Donald Trump, l'internationalisation de *Black Lives Matter*,

¹ Université de Caen-Normandie, Institut Convergences Migrations (Collège de France-CNRS), France.

² Université Côte d'Azur – URMIS et Institut Convergences Migrations (Collège de France-CNRS), France.

³ Géraldine Bozec (coord.), Romane Blassel, Milena Doytcheva, Élodie Druetz, Yvan Gastaut, Jean-Luc Primon, Université Côte d'Azur-URMIS (UMR 8245), Institut Convergence Migrations (Collège de France-CNRS), voir <https://conference-rrr.sciencesconf.org/>.

⁴ <https://www.icmigrations.cnrs.fr/recherche/departements/integer/>. Cette réflexion s'origine dans une réunion organisée au département en septembre 2018. Elle emprunte aux travaux de l'atelier conceptuel INTEGER, animé en 2021-2022 par Solène Brun, Milena Doytcheva et Jean-Luc Primon, que nous tenons ici à nouveau à remercier.

⁵ En application de la politique de la revue, les références entre parenthèses sont données par ordre alphabétique.

dans un contexte de progressions électorales des extrêmes droites sur le continent européen. Dans ce contexte, un champ conceptuel et lexical, propre aux sciences sociales, est devenu l'arène d'intenses combats sémantiques : sans nous arrêter sur le *wokisme* et la *cancel culture* qui sont davantage des termes péjoratifs issus des médias, des notions centrales pour les sciences sociales, telles qu'*intersectionnalité*, *racialisation*, *(dé)colonialité* ont été vivement appropriées et contestées dans le débat. La trajectoire récente des *études critiques de la race* (*critical race studies*, *critical race theory*, à partir de maintenant CRT) offre de ce point de vue un exemple privilégié : bien qu'initée dans les médias, on ne peut pas qualifier la séquence politique la concernant en termes uniquement de « polémique », tant elle reçut des traductions institutionnelles, et désormais inscrites dans la loi. Dès 2020, un décret présidentiel signé par Donald Trump interdit à l'administration fédérale, ainsi qu'à ses contractants, la conduite de formations sur le racisme systémique, le préjugé dit implicite ou le « privilège blanc ». Radicalisés par la défaite électorale, les soutiens de Donald Trump ont depuis introduit des lois dans plus de 18 États américains, interdisant l'enseignement de la CRT dans l'enseignement secondaire (où, selon toute vraisemblance, elle n'était pas, ou très marginalement, enseignée), et profitant de l'offensive judiciaire pour bannir plus largement de l'espace scolaire les enjeux d'équité, de racisme et de justice raciale⁶.

Pour les observateurs de la démocratie étatsunienne, le racisme est aujourd'hui son principal facteur d'érosion⁷. Pour autant, ce mouvement politique spectaculaire n'est pas l'apanage des États-Unis. Les lois de déchéance de la nationalité en Grande-Bretagne, la mise en demeure de l'université française à l'endroit de sujets tels que l'islamophobie ou l'intersectionnalité, les accusations à l'encontre de l'antiracisme, devenu le vecteur supposé d'un dangereux « séparatisme » et de « divisions » au sein de la société, sont des évolutions qui traversent grand nombre de pays, généralement qualifiés de libéraux et démocratiques⁸.

L'examen de ces évolutions d'ensemble va bien entendu au-delà de la portée de ce dossier, qui ne comporte pas non plus de visée éducative spécifique sur un thème devenu d'actualité. Notre objectif sera, plus modestement, de faire le point sur les acquis des sciences sociales dans le champ : sans ambition pédagogique, mais sans non plus ignorer la manière dont ces questions recourent un agenda académique aussi bien que politique et militant. Pour cela, nous avons choisi de privilégier une double perspective analytique : comparative, d'une part, qui vise à cartographier *les conventions d'usage*

⁶ Sont notamment bannis de l'enseignement secondaire un ensemble de « *divisive concepts* » dont la liste varie d'un État à l'autre, mais inclut des thèmes très larges tels que justice raciale, racisme systémique, réparation. Voir Ray R., Gibbons A., « Why are states banning critical race theory? », novembre 2021. En ligne. URL : <https://www.brookings.edu/blog/fixgov/2021/07/02/why-are-states-banning-critical-race-theory/>

⁷ Jefferson H., Ray V. « White Backlash Is A Type Of Racial Reckoning, Too », 6 janvier 2022. En ligne. URL : <https://fivethirtyeight.com/features/white-backlash-is-a-type-of-racial-reckoning-too/>.

⁸ Voir par exemple, dernier en date, le colloque « anti-déconstruction » les 7 et 8 janvier 2022 en Sorbonne à Paris, ou les déclarations du président E. Macron en France sur « la logique intersectionnelle qui fracture tout », voir <https://www.elle.fr/Societe/News/Emmanuel-Macron-son-entretien-exclusif-avec-ELLE-3934484>.

différenciées des notions de race, racisme, racialisation (3R) en sciences sociales, entre corpus anglophones et francophones, en particulier ; interdisciplinaire, d'autre part, en renouvelant le geste des *studies*, qui construit ces objets en tant que champ d'interrogation spécifique, au croisement des sciences sociales, de l'histoire, de la philosophie et du droit. Nous avons décliné ces enjeux en une séquence problématique qui vient scander la progression du dossier : 1) Enjeux définitionnels, conceptuels et analytiques soulevés par les notions de race, racisme, racialisation, à partir du constat de leur ubiquité sémantique, dans un contexte de forte internationalisation ; 2) Démarches profanes et scientifiques de catégorisation du racisme et des discriminations, incluant un questionnement historique sur la mutation de leurs logiques et expressions ; 3) Postures de recherche, choix méthodologiques et les effets induits par le statut de l'enquêteur-riche ; 4) (D)énoncer, enfin, autour d'interrogations portant sur les figures historiques qui cristallisent l'émergence d'une conscience collective, tout comme les logiques ordinaires et plus individuelles de « dire » ou « ne pas dire » le racisme et les discriminations.

Définir – qualifier – enquêter – (d)énoncer forme ainsi une séquence problématique qui, combinée à nos objets, permet d'offrir un bilan actualisé de la recherche, ainsi que d'ouvrir des pistes sur des sujets nouveaux, dont, de manière non exhaustive : les questions méthodologiques soulevées par le (dés)appariement racial ; son implication possible dans le constat récurrent d'une sous-déclaration du racisme et des discriminations que révèlent de nombreuses enquêtes ; des questions de sociologie publique à travers l'effort d'articuler travaux académiques et stratégies de mobilisation et d'action. Pour embrasser ces enjeux, nous mettons en avant dans cette introduction un raisonnement qui consiste à contraster *perspectives descriptives* et *perspectives critiques* sur race, racisme, racialisation. Contre les approches descriptives, nous mettons en avant une perspective critique qui consiste à rapporter résolument l'appareil terminologique et notionnel dans le champ au fait premier du racisme en tant que rapport social de domination. Nous montrons en particulier comment la distinction opérée entre *racisation* et *racialisation* est révélatrice de la tension entre ces deux approches dans le champ, au-delà des enjeux linguistiques. Ce faisant, nous mettons au jour la manière dont les théories critiques du racisme et la CRT en particulier, qui focalise l'attention dans l'actualité immédiate, partagent des hypothèses fondatrices avec des approches critiques, historiques et matérialistes du racisme qu'on lit en français dès les années 1970, sous la plume par exemple de Colette Guillaumin. En tissant des liens entre ces différents corpus et périodes historiques, nous appelons à démultiplier les ancrages (géo)politiques, épistémiques et conceptuels des travaux critiques sur le racisme. Mettant en valeur, sans prétention à l'exclusivité ni à l'exhaustivité, l'actualité de la pensée de Guillaumin, le dynamisme et la fécondité des perspectives francophones de recherche, nous proposons de dé-singulariser l'ancrage emblématique de la CRT afin

de transnationaliser ses perspectives, à une époque de renouveau nationaliste non seulement « méthodologiques »⁹.

1. Définir race, racismes, racialisations : enjeux conceptuels et épistémiques

Alors que continue à être discutée l'existence d'une théorie intégrée sur ces objets en sciences sociales (Golash-Boza, 2016), une incursion rapide dans le corpus académique permet en effet de constater l'absence de consensus stabilisé à l'endroit de quelques-uns des principaux outils analytiques : race, racisme, (anti-)racialisme, rac(ial)isation, voire ethno-racialisation. Le doublon formé dans les corpus francophone et anglophone par les notions de *racisation*, proposée par Guillaumin (1972), et *racialisation* en est une bonne illustration. Leurs usages sont-ils cependant synonymiques ? Comment convient-il de les relier à d'autres cadrages problématiques, comme ceux qui s'articulent de manière privilégiée dans les termes de la religion, de la nation ou de l'ethnicité ? Comment « l'hypothèse éliminativiste », en particulier, à savoir qui prescrit d'en finir avec le champ notionnel de la race, continue-t-elle aujourd'hui à informer différentes postures et partis pris en matière de recherche ? Sur ces questions et d'autres, où le consensus semble se dérober, nous nous donnons comme objectif dans ce propos introductif d'esquisser une cartographie de ces usages différenciés – soulignant à la fois les points de fuite et les lignes de convergence, aux coordonnées géographiques et linguistiques, aussi bien que théoriques et épistémiques.

1.1. Race(s), une invention moderne, parallèle à un processus d'appropriation

S'il existe une discussion académique sur la portée du « préjugé de couleur » dans l'Antiquité¹⁰, il est généralement admis que cette portée fut sans commune mesure avec l'idéologie moderne du racisme. Que son émergence ait été saisie de manière idéaliste, matérialiste, causale ou aprioriste (Mills, 1997), le développement de l'idéologie raciste – et son corollaire, l'invention de la race – apparaît comme étroitement lié à l'expansion du capitalisme occidental. Selon cette perspective, à la fin du Moyen Âge, la question de l'altérité fut confrontée à des enjeux inédits avec la conquête du Nouveau Monde (Schaub, 2015 ; voir aussi, Bonniol, 2019). L'année 1492, en particulier, est vue comme un tournant majeur (Grosfoguel, 2004 ; Quijano, 1992), à double titre : un premier mouvement, d'expulsion de la péninsule ibérique des Arabes et des Juifs par l'Espagne, crée des sujets raciaux de l'intérieur ; un deuxième, de conquête des Indes occidentales, devient ensuite les Amériques, trace les frontières externes de l'humanité. Cela augure

⁹ Notre démarche prend ainsi le contrepied de la thèse d'une « américanisation » du débat (voir aussi Le Moigne, 2021).

¹⁰ Voir par ex. Snowden F., *Before Color Prejudice: The Ancient View of Blacks*, HUP, 1983. Pour d'autres, cependant, les préjugés des Grecs et des Romains sur la noirité sont bien présents dans l'Antiquité (Schaub, 2015).

cependant d'un changement de fond : là où, auparavant, la *limpieza de sangre* (pureté de sang) forme le statut matriciel de la race (Schaub, 2015), désignant une différence d'autant plus pernicieuse qu'*invisible*, la nouvelle situation coloniale déplace le regard vers la couleur. Des démarcations multiples – Européens *versus* non-Européens, civilisés *versus* barbares, chrétiens *versus* païens – cristallisent dans une opposition fondamentale qui préside à l'invention de la couleur, puis à sa codification dans la loi. D'après Mills (1997, voir aussi Seamster, Ray, 2018), à l'âge d'or de l'humanisme anti-patriarcal des Lumières et du contractualisme européen (1650-1800), cette invention augure d'une dimension saillante du libéralisme, qui consiste à restreindre les termes et les contours de la cité à une cité blanche (*white polity*), dans des formulations d'époque qui rendent ces choix transparents¹¹.

Consubstantielle à la colonialité (Quijano, 1992 ; 1998), la race devient la marque par excellence de la sous-humanité, qui s'ancre de manière paradigmatique dans un déficit de rationalité. « Garante de la vérité des différences, de leur irréversibilité et de leur caractère d'essence » (Guillaumin, 1972 : 76), la race justifie massacre, hostilité et exploitation. Si cette prédation n'est pas l'apanage de la modernité, une évolution majeure réside dans le régime de sa justification qui change de sens. En parallèle à un processus général de *biologisation* du social, la biologie, plus largement la science, en vient à incarner une nouvelle et ultime instance de la transcendance. Par cette transfiguration de sens, l'entreprise coloniale apparaît, écrit Guillaumin, « pur voyage, conquête sans support humain ; elle flotte, sans hostilité apparente, au-dessus de la réalité concrète qu'elle brise » pourtant (*Ibid.*).

C'est donc ce « contrat racial » (de dépossession, esclavagiste, colonial) qui produit la race (Mills, 1997 : 62), en excluant ontologiquement les non-blancs du projet politique de la modernité. Dans les termes de la sociologie du racisme, la race est le produit du racisme (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000), lui-même acte de négation, quand ce n'est de mise à mort d'autrui. En parallèle du projet des Lumières, le racisme biologique – dit aussi scientifique, parfois universaliste (Wieviorka, 1998) en ce qu'il construit des hiérarchies universelles de valeur – échafaude un savant édifice taxinomique qui justifie l'élan impérial. Dans les termes encore de Guillaumin (1972 : 46), la race est une « réalité imaginaire » et non concrète ; « le racisme n'entretient aucun rapport avec la réalité des faits [...] ce ne sont pas des faits réels qui le commandent, mais bien l'univers imaginaire, dont les exigences peuvent s'enraciner aussi bien dans la vérité que dans l'erreur ». Dans cette perspective, les catégorisations raciales sont intrinsèquement hiérarchiques : que cette hiérarchie soit fondée en biologie ou en culture, son propre est de

¹¹ Les travaux de Grotius, au début du XVII^e siècle, qui ont fourni une base théorique importante à la doctrine *jus naturaliste*, rappellent le caractère « juste » des guerres contre « barbares » et « bêtes sauvages ». La description de « l'état de nature » chez Hobbes semble directement inspirée d'écrits contemporains sur la colonisation de l'Amérique ; quant à *Observations sur le sentiment du beau et du sublime* de E. Kant, il est fréquemment cité par les intellectuels noir-américains pour illustrer sa conception d'une « différence fondamentale entre les races humaines » : « ce gaillard était tout noir des pieds à la tête, preuve évidente que ce qu'il disait était bête » (Mills, 1997 : 70 sq.).

former *essence*. Elle enferme dans une altérité radicale, fige dans un temps sans histoire et dont il n'est pas possible de s'extraire.

1.2. Une perspective sociologique

Si le processus de naturalisation des différences et de l'altérité fut consubstantiel au projet politique de la modernité et à l'expansion du capitalisme européen, son historiographie sur le temps long fut aussi escamotée, voire en partie effacée, par la montée au cours de la première moitié du XX^e siècle du racisme intraeuropéen et du fascisme (Poliakoff, 1971 cité dans Mills, 1997 : 117 ; voir aussi Guillaumin, 1972 : 101). C'est dans ce contexte européen que le terme même de racisme voit le jour, sous la plume de Magnus Hirschfeld (1938), le célèbre sexologue berlinois, qui l'utilise pour la première fois pour dénoncer les politiques de normativité biologique et culturelle, visant à naturaliser des idées « scientifiques » en vérités universelles. Cette genèse récente du mot même de racisme attire l'attention sur la place centrale conférée dans sa conceptualisation à l'« européenité » (Hesse, 2004 ; voir aussi Lentin, 2020) ; la menace qu'incarnent en particulier la science et les théories raciales d'un déclin de la civilisation occidentale, de son projet d'un humanisme universaliste. En parallèle, le débat semble forclos cependant sur l'entreprise coloniale, où le racisme est moins idéologie d'extermination qu'administration, routine gouvernementale, et qui se poursuit d'ailleurs (Stoler, 2002 ; voir aussi Blanchard *et al.*, 2003).

L'éradication des taxinomies raciales, éventuellement leur remplacement par les champs lexicaux de la culture et de l'ethnie, constituent le fer de lance du mouvement nouveau de l'antiracisme qui se déploie après-guerre sous l'égide d'organisations internationales telles que l'ONU et l'UNESCO qui réunit plusieurs conférences internationales entre 1950-1965. Aussi, les années 1960 sont marquées par une inversion de courant et l'abandon par les sciences naturelles des classifications raciales. Pour autant, il n'est pas évident que l'agenda des sciences sociales puisse se déduire d'une logique de strict *continuum* avec celui des sciences de la nature. Comme le note pertinemment Guillaumin dès la fin des années 1960, le racisme qui n'a guère disparu atteste par son importance de la présence cachée du mot race : la race certes n'existe pas, mais elle continue à tuer pourtant. Dès lors, il est important de construire une perspective proprement sociologique à ce qui n'est généralement considéré que comme « phénomène biologique ayant des conséquences sociologiques » (Guillaumin, 1972 : 3 ; voir aussi Primon dans ce dossier).

Étudier la notion de race telle qu'elle apparaît socialement, c'est-à-dire non pas comme une catégorie bionaturelle, mais comme une catégorie *sociale* d'exclusion, c'est ainsi définir le phénomène social de « race », dans une perspective critique, qui est aussi nous le verrons relationnelle et historique¹², dans son double rapport – au pouvoir et à

¹² Nous suivons ici Nancy Fraser (2012 [1984] : 33) dans sa définition de la posture critique comme démarche d'examen introspectif (*self-clarification*) des luttes et des aspirations du temps présent, au prisme notamment de sa capacité à saisir et éclairer d'un jour nouveau les maux et les rapports de domination.

la croyance biologique. Plutôt que de vouloir « ramener à raison » ceux qui n'auraient pas compris l'inconsistance de la race, cette perspective sociologie invite à déconstruire l'association opérée entre « altérité, rapport au pouvoir, et marque biologique » (Guillaumin, 1972 : 5), association qui est d'ailleurs déjà à l'œuvre aussi pour d'autres catégories (sexe, âge, voire classe sociale). Ce mécanisme politique de fondement en « nature » ou en « essence » des inégalités est négateur de liberté et d'individualité en ce qu'il instaure un strict déterminisme, voire postule l'identité, entre caractères physiques et caractère sociaux ou moraux. Par le lien établi entre « catégorisation signifiante et l'appartenance au règne humain » (*Ibid.* : 6), le racisme est dans cette perspective acte de négation envers un objet, dépourvu de la possibilité de se constituer en sujet politique.

2. Raci(al)isations : pour une approche critique

Nous empruntons cette graphie à Christian Poiret (2011) afin de mettre en exergue le doublon que forment, dans la langue savante, mais aussi de plus en plus militante et politique, les notions de *racisation*, proposée en français par Guillaumin, et celle de *racialisation*. En revenant sur leurs usages en apparence synonymiques, nous interrogeons en définitive, par-delà les conventions linguistiques, les tensions à l'œuvre entre approches critiques, d'une part, à savoir qui articulent la notion de manière privilégiée à l'analyse des rapports sociaux de domination et le racisme en particulier ; et approches descriptives, d'autre part, que nous pouvons aussi provisoirement caractériser de « objectivistes », en ce qu'elles arriment la notion aux classifications raciales en premier. Comme nous le verrons dans cette partie, à un premier niveau d'analyse, qui globalement recoupe la perspective descriptive, l'effort terminologique introduit par la notion de racialisation est à relier à l'hypothèse éliminativiste – c'est à raison de l'ambivalence et du caractère problématique des catégories raciales que la racialisation acquiert un pouvoir heuristique. À un deuxième niveau d'analyse, cependant, et particulièrement chez des auteur·e·s qui ne sont pas préoccupé·e·s par la problématique éliminativiste, l'effort terminologique est là pour signifier l'évolution des logiques contemporaines du racisme¹³.

2.1. L'hypothèse éliminativiste

Rappelons d'emblée que raci(al)isation est un néologisme qui, avec d'autres (par ex., anti-/post-racisme, mais aussi ethnicisation, voire ethno-racialisation), est significatif de l'expansion et des transformations contemporaines du champ lexical du racisme. Si l'on peut en établir une généalogie sur le temps long (Barot, Bird, 2001), ces usages éloignés apparaissent en grande partie anachroniques : ce n'est qu'à partir des

¹³ Notons que la position éliminativiste qui est à mettre au crédit d'une demande de raffinement et de précision analytique de l'appareil conceptuel dans le champ est à distinguer de celle du rejet pur et simple de la problématique comme phénomène « mineur » ou « secondaire » dans l'analyse des inégalités – même si, sous la forme d'une sophistication argumentative, ces deux postures peuvent parfois se recouper (voir notre point 3 *infra*).

années 1960 que nous assistons à leur élaboration, au diapason du développement de ces questions en sciences sociales.

Dans la perspective anti-essentialiste et constructiviste, dominante dans le champ, l'effort terminologique est indiscutablement à rapporter, au moins dans un premier temps, à une logique de *déréalisation*. Elle réitère le fait que « race » ne forme pas une entité, une « chose » et, *a fortiori*, pas une essence mais, comme pour d'autres phénomènes, est un produit des relations sociales et rapports de domination¹⁴. À ce titre, il s'agit d'un processus dynamique, qui résulte de ou dans un acte d'*assignation*, et engage des acteurs qui sont partie prenante de la fabrique des catégorisations. L'ambivalence de la référence à la race, ou encore ce que nous avons décrit comme le caractère intrinsèquement hiérarchique (ségréгатif, normatif) de ses catégories, est à l'origine de l'hypothèse éliminativiste, dite aussi plus récemment antiracialiste (Gilroy, 1998), selon laquelle il faut en proscrire les usages, y compris au plan analytique, à l'avantage par exemple du concept de racialisation. De ce point de vue, il est ironique que ce soit l'usage militant de « racisé-e-s » qui ait suscité en France une levée de boucliers, alors qu'il dénote indiscutablement, d'un point de vue sociologique, un geste de distance critique à l'égard du racialisme.

D'après l'hypothèse éliminativiste qui s'exprime de manière emblématique dans l'œuvre de Michael Banton (1977), à qui d'ailleurs la généalogie usuelle attribue la paternité de la notion (Barot, Bird, 2001), « racialisation » permet de ne pas reprendre à son compte, et donc de ne pas entériner, la catégorie disqualifiée de « race », qui est l'instrument même du racisme¹⁵. De manière convergente, Robert Miles (1988) souligne quelques années plus tard que l'expression même de *race relations*, utilisée pour désigner le champ, peut contribuer à légitimer une approche commune ou profane, selon laquelle « les races » forment des entités concrètes et empiriques. Dans cette perspective qui s'appuie sur une littérature britannique – et presque exclusivement masculine –, la notion de racialisation est précisément ce qui permet d'éviter le « réalisme racial » (*race realism*), en lui substituant une approche relationnelle et dynamique, faisant ressortir les processus d'ascription. Pour autant, en ce qu'ils font dériver la racialisation d'une logique de catégorisation raciale, les tenants de l'hypothèse éliminativiste sont obligés *in fine* de renouer avec un certain « réalisme » de la race, en tant que taxinomie et instrument de classification (voir en particulier Hochman, 2018¹⁶).

¹⁴ Nous suivons ici la distinction établie par De Rudder *et al.* (2000 : 38 *sq.*) entre *rapports sociaux* et *relations sociales interethniques* : les premiers renvoient à la distribution des positions respectives des groupes sur les plans économiques, sociaux, institutionnels, statutaires qui composent un ordre social inégalitaire, tributaire de l'histoire. Les secondes renvoient, quant à elles, à l'ordinaire de l'interaction sociale ; les relations interethniques actualisent les rapports sociaux de « race », mais véhiculent aussi la possibilité de partiellement les infléchir ou subvertir.

¹⁵ « *This conception of racialisation has been taken up by sociologists as a way out of the difficulties caused by the multiplicity of meanings given to the word race* » (Banton, 1997 : 35, cité dans Barot, Bird, 2001 : 608).

¹⁶ En effet, faisant dériver la racialisation directement d'une conception kantienne de race, considérée pour l'occasion « non hiérarchique », Hochman (2018 : 1246) estime ainsi qu'une connexion

Selon cette perspective, qui semble aujourd'hui bien établie dans les sciences sociales de langue anglaise et en particulier britanniques, la racialisation renvoie avant tout à l'émergence d'un « prisme racial » ; c'est un « processus représentationnel » (Miles, 1988 : 75) qui désigne ce qui est connoté ou catégorisé en des termes raciaux. La filiation en est renvoyée à Franz Fanon (2002 [1961] : 202 sq.) qui, dans les *Damnés de la terre*, utilise le terme trois fois, sans toutefois le définir et de manière essentiellement péjorative¹⁷. En tant que démarche représentationnelle et cognitive qui souligne la saillance d'un prisme et d'une catégorisation raciales, sans nécessairement y ajouter d'autre contenu sociologique, la racialisation échoue pourtant à rendre compte de processus d'assignation et d'ascription qui agissent à l'endroit de groupes non construits en des termes spécifiquement raciaux : la racialisation des musulmans (Hajjat, Mohammed, 2013 ; Mondon, Winter, 2017) ou des Roms (Bessone *et al.*, 2014) apparaît en effet comme un angle mort dans cette perspective.

2.2. Une approche matérialiste, relationnelle et historique

À cette démarche représentationnelle, on peut donc confronter une autre, davantage matérialiste et relationnelle. Dès la fin des années 1960, Guillaumin pense la *racisation* comme processus par lequel le dominant ou le majoritaire minorise des catégories de populations qu'il opprime « au nom d'un signe biologique ». La racisation est ainsi le traitement dont relèvent différentes « catégories aliénées et opprimées (au nom d'un signe biologique irréversible, donc “racisées”) » (Guillaumin, 1972 : 7).

Dans cette perspective critique, la racisation recouvre avant tout un rapport social asymétrique, fondé en (in)humanité ou en essence, et qui revêt en conséquence une dimension ontologique pouvant concerner, nous l'avons vu, d'autres formes d'inégalité. Elle a également pour caractéristique d'être relationnelle, c'est-à-dire inscrite dans un rapport à ce qui n'est pas marqué¹⁸. Le maintien de la différence, processus d'imposition d'une marque, considérée irréversible, non changeante, et qui a le caractère d'une essence, met ainsi en présence le majoritaire qui « n'est différent de rien, étant lui-même la référence » et « Alter [qui] appartient [...] qui est une catégorie et non l'humanité » (*Ibid.* : 198). Dans ce processus, la particularité constitue le minoritaire en même temps qu'elle le différencie. En face, le majoritaire est constitué par la liberté de se définir. Concrètement, il en découle l'absence de « position neutre de valeur » : « toute position dans les valeurs est affectée soit de la “marque” minoritaire, soit de la “liberté”

trop étroite entre racialisation et racisme pose problème : au prisme de l'hypothèse éliminativiste, la racialisation doit être corrélée à la race plutôt qu'au racisme.

¹⁷ Pour Fanon, au prisme de la Négritude, la « racialisation de la pensée » est ce qui détourne les Africains de l'émancipation par le nationalisme. Elle est décrite comme processus d'« exaltation des phénomènes culturels » (2002 [1961] : 207), offrant une image en miroir de la démarche des Européens, sans cesse occupés à postuler la supériorité de la « culture blanche » à l'endroit des « incultures » africaines.

¹⁸ « La race, écrit Guillaumin, prend son sens dans ce qui n'est pas racisé. La signification de la notion de race pour ceux qui sont racisés n'apparaît qu'à la lumière du système de signification propre aux dominants » (*Ibid.* : 77).

majoritaire » (*Ibid.* : 207). Ou, pour aller plus loin dans la direction de Guillaumin, ce n'est pas le maniement d'une étiquette (raciale) qui rend compte de la racisation, mais l'incapacité dans laquelle sont placés les minoritaires pour re-signifier ces assignations (Dalibert, Doytcheva, 2014 ; voir aussi Bouchareb dans ce dossier).

Enfin, plutôt que la mise en œuvre d'une catégorisation de nature raciale, la racisation renvoie directement à l'émergence de « nouveaux racismes » – indirects, insidieux, « subtils », camouflés derrière des arguments socialement acceptables. Dans le contexte d'après-guerre, cette analyse pose les jalons de ce qui deviendra un grand thème de la recherche critique outre-Atlantique à l'ère post-droits civiques, à savoir les mutations du racisme contemporain et l'émergence de « racismes sans racistes » (Bonilla-Silva, 2003 ; voir aussi Omi, Winant, 1986). Tout se passe comme si, écrit Guillaumin (1972 : 94), la croissance de la lucidité, au lieu d'entraîner une modification des mécanismes et du contenu du racisme, créait « un renforcement de celui-ci en le portant à un niveau où la lucidité risque moins de l'atteindre ». Le racisme semble ainsi en train de muer « d'une expression ouverte et décidée à une négation ouverte et décidée ». Mais il n'a pas disparu pour autant, voire il se conserve et se renforce au niveau latent : « Il acquiert, en même temps qu'une vigilance accrue au niveau de l'expression verbale, une complexité dans le système de justifications qui [...] rend plus subtiles ses manifestations » (*Ibid.* : 93). À l'heure de l'illégalisation et du recul d'un racisme explicite, son emprise persistante passe désormais par les mécanismes « subtils » et plus insidieux de la « racisation ». On peut questionner, de ce point de vue, la réception très tardive et partielle à l'échelle internationale, à plus de 20 ans d'écart, de l'œuvre de Collette Guillaumin, pourtant précurseure, et à de nombreux égards, des approches critiques du racisme. Notons enfin que, en tant que féministe matérialiste, Guillaumin n'est pas du tout préoccupée par les luttes nominalistes. Au contraire, reste célèbre son analyse de la race, catégorie empirique *invalid*e, mais *effective*, « réalité imaginaire » qui continue à tuer pourtant.

2.3. Approches critiques *versus* descriptives

L'ébauche de ces conventions d'usage différenciées, linguistiques, mais aussi épistémiques et politiques, soulève ainsi de notre point de vue la question d'une tension actuellement sous-problématisée dans la littérature entre approches descriptives (que l'on peut aussi qualifier de conventionnelles) et approches critiques. Prenant prétexte de l'hypothèse éliminativiste, les approches descriptives mettent en avant une vision positiviste – parfois même positive (Goldberg, 2005 ; voir aussi Hochman, 2018) – de la racialisation. Selon cette dernière, la question reste posée de savoir si toute logique d'ascription raciale est en soi préjudiciable, ou si elle ne pourrait être éventuellement « améliorative » (ou tout au moins « neutre », voir Hochman, 2018 et *infra*), comme par exemple dans la fameuse « racialisation positive » des minorités asiatiques.

Face à ces présomptions qui, autant dire, suscitent l'incrédulité, c'est une toute autre perspective que ce dossier invite à adopter, enracinée dans la pensée de Guillaumin,

ainsi que dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'étude critique de la race et du racisme que nous invitons ainsi à rapprocher et à mettre en perspective.

En effet, les approches critiques de la racialisation (Bonilla-Silva, 2003 ; Golash-Boza, 2018 ; Mills, 1997 ; Omi, Winant, 1986) recourent indiscutablement la racisation, en ce qu'elles soulignent sa dimension structurelle (Bonilla-Silva, 1997 ; 1999), ses dynamiques intrinsèques de super/subordination (Ray, 2020), de fondement en « nature » ou « essence » (Grosfoguel, 2004). Aussi, la question fut déjà posée de savoir plutôt ce qui les distingue (De Rudder, 2000 ; Falquet, Lada, Rabaud, 2006 ; Primon, 2007)¹⁹ ?

Si un ensemble d'hypothèses heuristiques ont permis d'utilement différencier les deux appareils analytiques, dans ce qui suit ainsi que les contributions au dossier, nous proposons de rendre compte de la CRT – courant essentiellement anglophone, initialement étatsunien – en plaçant la focale sur les affinités, plutôt que sur les différences théoriques et épistémiques, les antériorités, comme les prolongements, dans les travaux francophones sur le racisme. Car, en effet, à partir du moment où l'on souscrit à une approche critique de la racialisation – mécanisme spécifique de domination, mise en ordre hiérarchique du monde et technologie de pouvoir, fondés sur un processus irréversible de naturalisation –, il est possible, voire souhaitable, de rapprocher ces deux traditions. Un tel rapprochement ouvre la voie à la construction de la racialisation comme mécanisme d'un racisme systémique, plutôt que, ou seulement comme, méthode de catégorisation. Sous la plume de Jean-Luc Bonniol (2019), la racialisation des rapports sociaux se lit en français comme « autonomisation de la race dans le champ social », la manière dont « les caractères phénotypiques se dotent d'une valeur propre qui sert à positionner les individus dans le jeu social ». Elle est « processus par lequel des groupes (souvent les groupes dominants) utilisent des aspects/critères culturels et/ou biologiques pour construire une hiérarchie de supériorité et infériorité entre acteurs sociaux collectifs » (Grosfoguel, 2004 : 326). Elle est enfin une manière de nommer la blancheur, comme nous allons le voir à présent, et qui à défaut demeure implicite.

3. Approches critiques de la race et du racisme

C'est dans les années 1970 qu'il faut retracer les origines de la CRT aux États-Unis, après une décennie de bouleversements culturels et politiques majeurs, marquée par la révolution des droits civiques, les mouvements féministes et étudiants. Sa genèse

¹⁹ Selon un premier argument, dont il est possible de retracer les implications théoriques en lien avec les travaux outre-Manche, la racisation en tant que relation de domination fondée en essence est une notion plus large, elle peut inclure d'autres formes de biologisation du social ; la racialisation, quant à elle, implique une présomption d'adhésion au *racialisme*, doctrine pseudo-scientifique fondée sur les théories raciales de l'inégalité (De Rudder, 2000 ; Falquet, Lada, Rabaud, 2006). En effet, selon Banton (1977 : 35, cité dans Barot, Bird, 2001 : 608), « *To say that the differences were racialized is to say that they were interpreted in the light of prevailing racial theories, without entering into any debate about the validity of these theories* ». Selon un argument plus récent, toutefois (Poiret, 2011), il est possible d'affiner cette distinction en prenant avantage des différents niveaux de l'analyse sociologique : la racialisation relèverait ainsi davantage du niveau cognitif et représentationnel, c'est la « face mentale du racisme » ; tandis que la racisation, des pratiques et attitudes ordinaires qui actualisent cette structure cognitive.

s'enracine dans un courant critique plus large qui prend pour cible la manière dont le système institutionnel, et le droit en particulier, en dépit de sa prétendue impartialité, contribue de fait à reproduire, quand ce n'est à renforcer, les hiérarchies sociales et rapports de domination. À l'intérieur de ce courant dit des *critical legal studies*, s'élabore progressivement un intérêt spécifique pour les hiérarchies racistes. Une des hypothèses centrales de la CRT est que le racisme n'est pas un trait passager du libéralisme et de la modernité politique, mais au contraire, une dimension fondatrice, et qui se réplique dans les dynamiques sociales les plus contemporaines. Corrélativement, le suprématisme blanc est le régime historique, pourtant rarement nommé, de gouvernement – aux États-Unis, comme à l'échelle globale (Mills, 1997) – que la CRT propose de dévoiler, dans ses mécanismes institutionnels et plus insidieux de reproduction ; sous les thèmes de la suprématie et de l'ignorance blanche (*white ignorance*, *Ibid.*), de la blanchité hégémonique ou encore du privilège blanc (Harris, 1993 ; McIntosh, 1988 ; voir aussi Delgado, Stefancic, 2017).

Parmi ses figures fondatrices, Derrick Bell, avocat puis universitaire, engagé de la première heure dans les batailles judiciaires qui jalonnent les droits civiques et la déségrégation²⁰. De manière précoce, Bell développe la notion désabusée d'une réforme légale sans levier suffisant pour faire advenir la justice raciale – et ce, alors même que l'enthousiasme est de mise face aux victoires historiques de la décennie des droits civiques et les politiques de la déségrégation. Dans deux articles importants, publiés à la fin des années 1970, Bell (1976 ; 1980) constate que le combat juridique a atteint son momentum et qu'il ne garantit plus désormais une amélioration significative de la situation sociale et politique des Noirs américains²¹. Le racisme est si profondément ancré dans le système social et politique qu'il est capable de soubresauts et d'ajustements multiples, lorsqu'incidemment mis à mal.

Parmi les étudiants de Bell à Harvard, où il enseigne à partir de 1971, on compte notamment Kimberley Crenshaw, ainsi que d'autres figures emblématiques d'un mouvement qui prend corps et entend traquer les contradictions de la doctrine antidiscriminatoire (Crenshaw, 1989 ; Crenshaw *et al.*, 1995), la complexité et les impasses juridiques que soulèvent les enjeux de justice sociale. Initialement fondé en droit, le corpus voit progressivement s'agréger une diversité de sensibilités et approches disciplinaires qui traversent l'histoire, la philosophie, les sciences de l'éducation. Pour autant, la CRT ne forme pas un ensemble unifié de savoirs : des désaccords existent dans cette littérature, cependant que de plus en plus de recherches contemporaines mobilisent sa boîte à outils sans faire œuvre d'école ou de théorie. Quelques idées fondamentales les réunissent pourtant : 1) le poids historique et la dimension fondatrice du racisme, consubstantiel au capitalisme et coextensif à d'autres régimes d'oppression, tels le patriarcat

²⁰ Pour un portrait synthétique mais informé, voir Jelani Cobb, « The Man Behind Critical Race Theory », *The New Yorker*, 13/09/2021. En ligne. URL : <https://www.newyorker.com/magazine/2021/09/20/the-man-behind-critical-race-theory>.

²¹ « *Demographic patterns, white flight, and the inability of the courts to effect the necessary degree of social reform render further progress in implementing Brown almost impossible* », écrit-il (1980 : 518).

et le colonialisme ; 2) la dimension structurelle de la domination raciste, sa plasticité et capacité d'ajustement à chaque fois qu'elle se trouve incidemment mise à mal ; 3) la blanchité hégémonique, enfin, qui est la raison de cet ordre racial ; construite comme « neutre » ou « méritocratique », elle repose au contraire de manière systémique sur un ensemble d'arrangements qui assurent, par une cécité épistémique, la reproduction de fait de la cité blanche (*white polity*)²².

3.1. Le racisme au prisme des frontières ethniques

Ces hypothèses communes sont à la base d'une approche critique de la notion de « progrès racial » (Seamster, Ray, 2018), d'un scepticisme quant à la capacité de la réforme légale et plus largement du libéralisme politique à impulser une dynamique véritable de changement social, dans la mesure où il repose sur l'« exclusion ontologique » de certaines populations du contrat social (Mills, 1997²³). La réversibilité, en conséquence, des luttes pour les droits civiques, et des conquêtes menées à la faveur d'une conjoncture géopolitique (celle de la guerre froide et des indépendances) – plutôt que d'une « maturation » interne des démocraties libérales (Bell, 1980, voir aussi FitzGerald, Cook-Martin, 2014) – constitue dès lors un thème fort.

Alors que l'actualité politique immédiate et la polémique anti-CRT – qui fut propulsée à différentes reprises en tête de tendance sur les réseaux sociaux – contraste avec sa relative confidentialité antérieure, tout comme avec la résonance actuelle de ses travaux, des critiques sous forme d'un serpent de mer travaillent en réalité à la délégitimation académique de ce corpus depuis des années. Elles sont le fait d'auteurs anglophones, mais ayant travaillé en Europe (Allemagne et Suisse), pour la plupart désireux-ses de relativiser l'importance du racisme, à la fois comme rapport d'inégalité et prisme pertinent pour lire le monde contemporain. La centralité de la question du racisme dans l'agenda de la recherche (Wimmer, 2015) et sa conceptualisation en tant que structure sociale (plutôt que biais individuel : Loveman, 1999) concentrent leur effort critique. Il donne par là même à voir la spécificité et la portée heuristique des principaux concepts de la CRT.

Initiée au sein de la prestigieuse *American Sociological Review* en 1999 – et dont la non moins centrale *Ethnic and Racial Studies* offrira l'opportunité d'un *remake* 15 ans plus tard (Wimmer, 2015) –, la controverse engagée par la jeune sociologue Mara Loveman²⁴ s'est attaquée à l'approche structurelle du racisme, exposée par Eduardo Bonilla-Silva dans un article programmatique que *ARS* publie quelques années auparavant (Bonilla-Silva, 1997 ; 1999 ; Loveman, 1999). Dans une posture qui n'est pas sans rappeler le débat académique français à plus de 20 ans d'écart (Marichalar, 2021), Loveman reproche

²² Pour une autre présentation synthétique des concepts clés de la CRT, voir Delgado et Stephancic (2017) ; pour une introduction et anthologie des textes en français, Bentouhami et Möschel (2017).

²³ Selon l'aphorisme de Mills (1997 : 39), « *European humanism usually meant that only Europeans were human* » ; ou encore « *European liberalism restricts egalitarianism to equality among equals* » (*Ibid.* : 59).

²⁴ À l'époque, Mara Loveman prépare une thèse sous la direction de Roger Brubaker à l'université de Californie à Los Angeles (nous remercions Solène Brun pour nous avoir indiqué ces éléments).

à la perspective structurelle du racisme la prétention de faire des catégorisations raciales une dimension de l'analyse sociologie, là où elles ne seraient que des catégories profanes ou « pratiques » (1999 : 891). À grand renfort de théorie, marquée par une réception renouvelée de Max Weber dans la sociologie de langue anglaise au début des années 1980²⁵, Loveman soutient, contre Bonilla-Silva, mais aussi contre Guillaumin, que l'approche du racisme en tant que structure sociale et rapport de domination devrait céder la place à une « sociologie comparative de la formation des groupes (*group-making*) et de la construction symbolique des frontières », tirant avantage de la prétendue notion weberienne de clôture sociale (*social closure*, *Ibid.* : 896).

Renouvelée une décennie plus tard (Wimmer, 2015), la contradiction s'égrène en plusieurs points : elle reproche notamment aux perspectives critiques de présumer que toute inégalité raciale est due au racisme, là où la variable raciale ne serait qu'un attribut personnel, parmi d'autres, dont la signifiante serait d'ailleurs en déclin (selon l'argument provocateur que William J. Wilson formule dès 1978). Surestimer le poids d'une blancheur hégémonique (prétendument démentie par la mobilité sociale sans précédent de populations asiatiques) et amoindrir l'idée de « progrès racial » (pourtant bien présent), forment quelques autres de ses thèmes forts²⁶.

Pour autant, comme le formule Mills (1997 : 123), dans la perspective d'une étude critique de la race et du racisme, les « fausses dichotomies » entre « la race n'existe pas » *versus* « la race est biologique » sont d'un faible secours pour qui souhaite déconstruire les mécanismes d'inégalité et de domination qui y prennent racine et y remédier *a fortiori*. Assimiler race, ethnicité et nationalisme, comme le proposent les théoriciens des frontières ethniques, ne permet pas et par ailleurs de nommer la blancheur en tant que régime historique de pouvoir qui lie normativement race et humanité. Cette assimilation contribue de fait à perpétuer un déni des racines impériales et coloniales des sciences sociales (Winant, 2015 ; voir aussi Meghji, 2021). La « désontologisation » qu'implique une approche individualiste des groupes et des identités soulève enfin la question de l'engagement, de la *praxis* et donc du changement politiques.

²⁵ Voir notamment Parkin F., *Marxism and Class Theory: A Bourgeois Critique*, New York, 1979. Traditionnellement mobilisée pour fournir un contre-point des perspectives matérialistes et marxistes de la classe sociale (Burris, 1983), l'œuvre de Weber connaît une nouvelle réception en anglais, à la fin des années 1970, qui se veut davantage offensive. Selon le titre explicite de l'ouvrage de Parkin, c'est une « critique bourgeoise » de la notion de classe sociale qu'il s'agit de proposer : reprochant à la tradition marxiste de négliger l'« agentivité » (*agency*) et la « volition » (*volition*) des groupes sociaux en tant qu'acteurs historiques, il soutient que leur lutte ne découle pas principalement du système capitaliste de production, mais d'une logique de « clôture » (*closure*), où tous les groupes exhibent des degrés relatifs de fermeture dans leur effort de monopolisation des biens sociaux (prestige, honneur, mais aussi richesse économique). C'est de cette littérature paradoxalement que se réclament les contradicteurs des approches critiques du racisme (Brubaker, 1996 ; 2000 cités dans Loveman, 1999 ; Wimmer, 2015). Cependant que le terme même de « clôture » est absent de la traduction française d'*Économie et Société*.

²⁶ Ce parti pris est d'autant plus surprenant que les développements que Weber consacre dans « Class, Status, Party » à la spécificité des logiques de l'inégalité statutaire ouvrent vers un approfondissement de la compréhension de l'injustice raciale, y compris par le prisme d'approches critiques et matérialistes (voir Fraser 2009 ; 2012), plutôt qu'à sa forclusion (voir aussi Martiniello, 1995 ; Poutinat, Streiff-Fénart, 1995 ; Winter, 2000).

3.2. Racisme comme structure *versus* racisme comme biais individuel

À l'intérieur de la perspective critique, ce que la racialisation décrit ainsi est moins centralement une personne ou un groupe, mais plutôt une institution ou fait social, une « formation », dans les termes de Omi et Winant (1986) qui empruntent au vocabulaire du matérialisme : les entreprises et autres organisations, la dette étudiante, la ville ou l'espace géographique en font partie. Dans un article devenu incontournable, Victor Ray (2020) développe ainsi une « théorie des organisations racialisées » qui reprend, d'une part, l'approche structurelle du racisme et renouvelle, d'autre part, la perspective féministe de Joan Acker (1990), pour montrer comment l'organisation, et plus largement les institutions, sont les maillons essentiels d'une distribution différentielle des ressources. À contresens de la vision weberienne de la bureaucratie légale, au fondement de la théorie moderne des organisations, il montre comment les rouages organisationnels, prétendument basés sur l'efficacité et la rationalité, épousent les contours de stratifications raciales et genrées²⁷. Dans un autre domaine, Louise Seamster (2019) et collègues montrent les processus de racialisation de la dette étudiante, en étudiant les dynamiques différentielles de son déploiement. Prabhdeep Kehal (2019) explore le « mérite » en tant que dispositif qui justifie et conforte la blancheur académique ; cependant que Laura Garbes (2021) porte le regard sur les institutions historiquement racialisées comme blanches au prisme de la radio publique.

Dans ce corpus sociologique en développement, la racialisation ne désigne pas simplement un processus de « connotation » de tel ou tel agrégat social, mais la manière dont les logiques de super/subordination, inhérentes aux catégorisations raciales, sont routinièrement (re)produites par les institutions – et cela en l'absence la plupart du temps d'une idéologie raciste ou d'intentions discriminatoires avérées ou explicites. C'est aussi cette approche critique de la racialisation que nous faisons nôtre dans ce dossier. Elle se rapproche indiscutablement de la racisation de Guillaumin, arrimée à une conception du racisme en tant que rapport social et structure de domination. Une telle perspective permet, d'une part, de déplacer la charge de la condamnation morale de l'individu vers l'organisation sociale (Lentin, 2020), rendant ainsi possible la prospective d'une révision critique de ses normes et pratiques. Elle permet d'autre part de renouer avec une tradition critique issue du militantisme politique – plutôt que de la dénigrer ou mettre à mal –, comme au travers des liens heuristiques tissés avec le concept de racisme institutionnel (Carmichael, Hamilton, 1967 ; Dunezat, Gourdeau, 2016 ; voir aussi Dhume, 2016).

La perspective critique permet enfin de rompre avec une certaine « impasse identitaire », en recentrant les souvent décriées *identity politics* autour d'un questionnement portant sur l'(in)égalité, plutôt que la représentation. Dit autrement, elle permet

²⁷ Voir par exemple en français, sur le processus de racialisation des « compétences » : « la couleur des compétences » (Scheepers, 2019) ; ou encore l'utilisation de notions telles que « savoir-être » et « culture d'entreprise » aux fins d'une sélection discriminatoire (Doytcheva, 2015) et la racialisation qui en résulte de la diversité comme « blanche ».

d'articuler les enjeux d'une « politique des minorités » dans les termes de la non-discrimination plutôt que de l'identité (Fassin, 2006). Mettre à distance les approches axiologiques du racisme, en tant que biais individuel et préjugé de valeur, permet de surcroît de résoudre les difficultés inhérentes à des notions telles que « racisme anti-blanc » ou « inversé ». Plus généralement, cela permet de répondre à une tendance à la banalisation du racisme qui agit par l'inflation catégorielle et sémantique, mettant en scène l'appropriation des territoires traditionnels de l'antiracisme par des groupes socialement puissants qui s'auto-interprètent en termes de discrimination et de vulnérabilité (chasseurs, fumeurs, antivaxxers, masculinistes ou pères en quête d'égalité) (Doytcheva, 2020). Une telle conception critique ouvre enfin la voie à des prolongements heuristiques dans l'étude des discriminations, aussi bien directes qu'indirectes et systémiques, dont on ne saurait surestimer l'importance, tout comme les difficultés pratiques, dans le contexte européen (Primon, Simon, 2018). Nous déclinons pour finir cette approche critique dans les termes de la séquence problématique que forment définir-qualifier-enquêter-(d')énoncer.

4. Définir – qualifier – enquêter – (d)énoncer 3R

4.1. Définir/qualifier

Définir et penser le racisme avec, mais aussi contre, l'identité permet de déconstruire les enjeux identitaires, que cible souvent de manière polémique une abondante production non académique, pour porter l'accent sur les pratiques, les mécanismes sociaux et politiques, qui rendent possibles et perpétuent les rapports d'inégalité et de domination. Dans un ambitieux effort théorique, **Solène Brun** et **Claire Cosquer** identifient dans ce numéro trois traditions sociologiques majeures qui donnent à penser les rapports sociaux de race, respectivement phénoménologique et interactionniste, dispositionnaliste et performative. Alors que les apports de l'interactionnisme symbolique aux questions de « présentation de soi » et d'identité personnelle (Goffman, 1963 ; voir aussi Dubar, 1991) sont bien connus, ceux des approches dispositionnalistes et, plus récemment, performatives (Butler, 2005) demeurent pour l'heure largement méconnus ou à systématiser. Empruntant à l'analyse de Mauss des techniques du corps, E. Fassin (2012) rappelle l'intérêt de la dimension matérielle, corporelle, mais aussi de socialisation, des processus de racialisation qui reposent sur, en même temps qu'ils fabriquent, des habitus spécifiques. Comme le rappellent Brun et Cosquer dans leur contribution au dossier, la notion de « habitus blanc » (Bonilla-Silva, 2003) permet d'aller plus loin dans l'effort de conjuguer socialisation et étude critique de la race. Une telle approche dispositionnaliste demeure toutefois en chantier et, paradoxalement, cela est encore plus vrai dans la littérature de langue française.

Mais la remarque peut être réitérée en ce qui concerne l'hypothèse performative : alors que l'approche subversive de l'identité a eu une résonance forte dans le champ des études du genre et des sexualités, sa « confrontation » à la question des inégali-

tés raciales, que Judith Butler appelle de ses vœux dans la deuxième introduction de *Gender Trouble*, reste à penser. Dans leur article, Brun et Cosquer proposent quant à elles de réunir les hypothèses performative et dispositionnaliste qui, bien que différentes, se rejoignent pour nourrir, au-delà des perceptions et des catégorisations, une « théorie pratique de la race ». Rappelant à juste titre que la notion d'identité est rarement maniée par celles et ceux à qui on reproche une « perspective identitaire » (voir aussi Marichalar, 2021), leur geste théorique se recentre pour penser la matérialité, pratique, autant que discursive, des rapports sociaux de race. Il permet de répondre de surcroît à la critique selon laquelle les catégorisations raciales revêtent des dimensions essentiellement ordinaires et locales en raison desquelles elles seraient impropres à la « théorisation ».

Porter la focale de manière critique sur les mécanismes sociaux de domination permet de détricoter les polémiques orchestrées, et qui délégitiment l'antiracisme, au motif que ses luttes se font « identitaires », plus récemment « décoloniales ». C'est cette dernière situation que donne à explorer la contribution de **Fabrice Dhume, Xavier Dunezat, Camille Gourdeau et Aude Rabaud**, à partir d'une analyse sociolinguistique de la notion de « racisme d'État » ; à l'aune d'une controverse initiée en 2017 à l'occasion d'un stage syndical organisé par « SUD éducation 93 » et qui inclut deux ateliers « en non-mixité raciale ». Alors que c'est la non-mixité qui dans un premier temps focalise les débats, la notion de « racisme d'État » en vient à être interrogée par tribunes interposées d'une pluralité d'acteurs, politiques, académiques et militants. De son côté, le ministre français de l'Éducation nationale porte plainte pour diffamation à l'encontre de SUD éducation 93 pour avoir « décidé de parler aussi de “racisme d'État” ». À partir d'une cartographie de ces usages socioacadémiques, les auteur·e·s analysent les modalités du « dire ou ne pas dire le racisme d'État ». Ils montrent la corrélation de la notion au renouvellement générationnel de l'antiracisme. Celui-ci est perceptible dès le début des années 2000, en réponse à différentes séquences politiques et institutionnelles qui (ré)activent des logiques raciales, dans le domaine des migrations internationales, comme dans celui des politiques nationales. L'émergence de ce nouvel antiracisme politique, autonome et endogène aux populations concernées – par opposition à un antiracisme « institutionnel », coopté par la classe politique – traduit *in fine* des évolutions en cours vers une compréhension et qualification systémiques du racisme.

4.2. Enquêter

Enquêter sur race-racismes-racialisations en tant que rapport social d'inégalité et de domination revêt également des enjeux épistémiques et méthodologiques. Dans le présent dossier, cette dimension est explorée par plusieurs articles qui posent de manière originale et souvent inédite en français la question de la « race de l'enquêteur·rice ». Dans leur contribution au dossier, **Julien Debonville** et **Gaspard Rey** reviennent de manière critique sur la notion de réflexivité dans l'enquête ethnographique et sa capacité très imparfaite à subvertir « les avantages » épistémiques conférés par la blancheur.

Inspirés par la réflexion de Sara Ahmed sur l'*orientation*, ils montrent au contraire le caractère résilient et structurel de la blancheur dans le dispositif d'enquête, à chaque étape de l'investigation. Leur geste n'est pas sans rappeler les critiques récentes adressées à l'intérieur de l'Association américaine d'anthropologie aux démarches rituelles de *land acknowledgment*, devenues suspectes d'entériner un rapport aseptisé à l'histoire, qui réitère l'aliénation des populations indiennes plus que ne permet d'y remédier²⁸.

L'épistémologie du point de vue situé est prolongée sur le versant méthodologique par **Romane Blassel**, **Géraldine Bozec**, **Élodie Druetz**, **Rosette Megnimeza-Fongang**, **Francine Nyambek-Mebenga** et **Malika Touddimte** qui livrent les premiers résultats d'un protocole expérimental visant à objectiver les effets du (dés)appariement ethno-racial entre enquêteur-riche et enquêté-e-s. À juste titre, elles soulignent l'inexistence de la littérature sur le sujet, alors que l'asymétrie des statuts de classe et de genre est au fondement de corpus constitutifs de la discipline : enquêter en grande bourgeoisie n'a pas d'équivalent dans les études sur le racisme ; pas plus que les travaux nombreux sur le genre et la sexualité. Les résultats du dispositif expérimental sont pourtant analysés avec nuance : s'ils soulignent la prégnance des statuts minoritaires et majoritaires en jeu, ils invitent également à ne pas absolutiser leur incidence, du fait de dynamiques intersectionnelles puissantes qui, à la faveur d'une technicité propre à l'entretien qualitatif en sciences sociales, sont de nature à pondérer les logiques d'ascription. D'une manière différente, la contribution de **Daniela Trucco**, **Alessandro Bergamaschi**, **Nathalie Pantaléon** et **Eve Saint-Germes** lie l'interrogation méthodologique à celle des résultats de la recherche, en ce qui concerne notamment la question de la *dicibilité* du racisme. Dans cette perspective, le dispositif de l'enquête sociologique participe lui-même d'un processus épistémique qui instaure les conditions de possibilité d'une (d)énonciation du racisme. Le soutien recherché par les enquêté-e-s pour reconnaître et valider leurs expériences intimes trace le chemin incertain d'un processus de « conscientisation » nécessaire pour rendre dicibles et audibles ces expériences, dans un contexte qui perdure, voire se renforce, de déni et de banalisation du racisme.

4.3. (D)énoncer

Liée à l'interrogation méthodologique apparaît ainsi une autre question centrale qui est celle de l'expérience vécue et de sa pertinence pour théoriser le racisme. En effet, en parallèle des approches structurelles du racisme, l'expérience vécue d'un « racisme au quotidien » (*everyday racism*, Essed, 1991 ; voir aussi Feagin, Sikes, 1994 ; Feagin, 2016) est considérée comme un poste d'observation heuristique et un révélateur privilégié de la dimension systémique – à savoir latente, diffuse, mais systématique – qui implique des pratiques ordinaires et répétitives ; des phénomènes socialement admis, voire positivement sanctionnés. Conjugée à l'hypothèse de l'évolution des formes contemporaines du racisme, la perspective expérientielle souligne que les expériences répétées de dis-

²⁸ <https://theconversation.com/land-acknowledgments-meant-to-honor-indigenous-people-too-often-do-the-opposite-erasing-american-indians-and-sanitizing-history-instead-163787>.

crimination et d'hostilité ont un impact cumulé sur les individus et leur communauté « plus dommageable » que leur somme n'en a l'air aux yeux d'un observateur non averti (Feagin, Sikes, 1994 : 15 ; voir aussi Doytcheva, 2015 ; Ndiaye, 2008).

Dans cette perspective, « entendre la parole minoritaire » (Poiret, 2010) est non seulement une exigence éthique et une nécessité méthodologique, mais revêt un pouvoir théorique du fait des compétences ordinaires acquises par les minoritaires pour déceler ces injustices au quotidien. Pour autant, comme le rappelle **Rachid Bouchareb** dans sa contribution au dossier, les enquêtes qualitatives aussi bien que statistiques rapportent une sous-déclaration importante des expériences vécues du racisme et de la discrimination. Dès lors se pose la question des conditions sociales et politiques de leur (d)énonciation, en ce qu'elles sont le fruit d'un ensemble de facteurs d'ordre à la fois cognitif, politique et pratique. À partir d'une enquête fondée sur des récits de vie et des entretiens ethnographiques, reprenant la perspective des transactions identitaires de Claude Dubar, Bouchareb montre que « le choix » de se dire victime du racisme dépend d'une double transaction : contextuelle, définie par le cadre d'interaction (coaching en entreprise, en mission locale, mais aussi groupe de pairs, etc.) ; biographique et subjective, en ce qu'elle engage un rapport à soi, une « stratégie identitaire », dont les ajustements sont d'autant plus difficiles que l'issue s'annonce incertaine. Ces résultats, convergents avec d'autres travaux, soulignent les coûts sociaux et psychologiques intrinsèques à l'élévation d'une conscience victimaire, surtout en l'absence de mécanisme sociopolitique efficient de remédiation. Ils invitent à esquisser des pistes pour une compréhension de l'individu sujet d'injustice par-delà l'expérience victimaire qui charrie elle-même, et en l'état, une dimension sociale de vulnérabilisation.

Dans le dossier, **Simeng Wang, Francesco Madrisotti, Yong Li, Chloé Luu et Ran Yan** illustrent cette situation à partir de l'expérience vécue des membres de la diaspora chinoise et plus largement asiatique en France. Reposant sur une méthodologie mixte, au timing particulièrement adapté, leur enquête montre, d'une part, que le racisme n'est perçu, et encore plus (d)énoncé, que lorsqu'il prend la forme d'agressions explicites ; la partie « immergée » du racisme anti-asiatique ne laisse pas de prise et demeure le plus souvent inarticulée. Ces résultats soulignent, d'autre part, le rôle joué par les organisations internes à la collectivité dans la précipitation, accélérée par le Covid, d'une conscience collective du racisme et la construction sociale de sa *dicibilité*. Surtout, intervenant dans l'actualité brûlante de la crise sanitaire, ces résultats constituent une réfutation solide du mythe de « la minorité modèle », qui va de pair avec l'idée d'une « racialisation positive » et la « sur-performance » des populations asiatiques – au centre, nous l'avons vu, d'un agenda académique réfractaire aux approches critiques du racisme (Wimmer, 2015).

L'existence débattue d'un cadre théorique unifié pour penser le racisme (Golash-Boza, 2016) acquiert dès lors toute son importance. Sans succomber à une vision naïve, selon laquelle l'éducation à elle seule permettrait d'en finir avec le racisme, la connaissance approfondie de ses complexité et profondeur historiques est un levier qu'il importe

de ne pas négliger. La propension confirmée par les enquêtes statistiques de limiter la problématisation du racisme à la seule forme de l'injure et de l'agression explicites soulève la question des raisons de cette méconnaissance, mais aussi de l'importance de la qualification, d'un point de vue juridique, comme social et politique, du racisme sur laquelle l'entretien avec **Jean-Luc Primon** en conclusion de ce numéro revient.

Bibliographie

- ACKER J. (1990), « Hierarchies, jobs, bodies : A theory of gendered organizations », *Gender & society*, vol. 4, n° 2, p. 139-158.
- BANTON M. (1977), *The Idea of Race*, Londres, Tavistock.
- BAROT R., BIRD J. (2001), « Racialization: the genealogy and critique of a concept », *Ethnic and racial Studies*, vol. 24, n° 4, p. 601-618.
- BELL Jr D.A. (1976), « Serving two masters: Integration ideals and client interests in school desegregation litigation », *Yale. LJ*, n° 85, p. 470-516.
- BELL Jr D.A. (1980), « Brown v. Board of Education and the interest-convergence dilemma », *Harvard law review*, vol. 96, n° 3, p. 518-533.
- BELORGEY J-M. *et al.* (2009), « Discriminations et ethnicisation des rapports sociaux », *Accueillir*, n° 251, p. 5-44.
- BENTOUHAMI H., MÖSCHEL M. (2017), *Critical Race Theory : une introduction aux grands textes fondateurs*, Paris, Dalloz.
- BESSONE M., DOYTICHEVA M., DUEZ J.B., GIRARD C., DE LATOUR S.G. (2014), « Integrating or segregating Roma migrants in France in the name of respect: a spatial analysis of the villages d'insertion », *Journal of Urban Affairs*, vol. 36, n° 2, p. 182-196.
- BLANCHARD P., BANCEL N., VERGÈS F. (2003), *La République coloniale : essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel.
- BONILLA-SILVA E. (1997), « Rethinking racism: Toward a structural interpretation », *American sociological review*, vol. 62, n° 3, p. 465-480.
- BONILLA-SILVA E. (1999), « The essential social fact of race », *American Sociological Review*, vol. 64, n° 6, p. 899-906.
- BONILLA-SILVA E. (2003), *Racism Without Racists: Color-Blind Racism and the Persistence of Racial Inequality in the United States*, Lanham, Rowman and Littlefield.
- BONNIOL J.L. (2019), « Races sans couleur », *La Vie des idées*. En ligne. URL : <https://laviedesidees.fr/Races-sans-couleur.html>.
- BURRIS V. (1983), "Book Review: Marxism and Class Theory: A Bourgeois Critique, by Frank Parkin", *Insurgent Sociologist*, 11(4), p.117-120.
- BUTLER J. (2005), *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte.

- CARMICHAEL S., HAMILTON C.V. (1967), *Black power: The politics of liberation in America*, New York, Vintage.
- CRENSHAW K. (1989), « Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics », *U. Chi. Legal f.*, n° 1, p. 139-168.
- CRENSHAW K. *et al.* (1995), *Critical race theory: The key writings that formed the movement*, New York, The New Press.
- DALIBERT M., DOYTCHÉVA M. (2014), « Migrants roms dans l'espace public : (in)visibilités contraintes », *Migrations société*, vol. 26, n° 152, p. 75-90.
- DE RUDDER (2000), « Racialisation » in *Pluriel-Recherches, Vocabulaire historique et critique des relations interethniques*, Cahier n°6-7, L'Harmattan, p. 111-113.
- DE RUDDER V., POIRET C. & VOURET F. (2000), *L'inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF.
- DELGADO R., STEFANCIC J. (2017), *Critical race theory. An Introduction*, New York, New York University Press.
- DEVRIENDT É., MONTE M., SANDRÉ M. (2018), « Analyse du discours et catégories "raciales" : problèmes, enjeux, perspectives », *Mots. Les langages du politique*, n° 116, p. 9-37.
- DHUME F. (2016), « Du racisme institutionnel à la discrimination systémique ? Reformuler l'approche critique », *Migrations Société*, n° 163, p. 33-46.
- DOYTCHÉVA M. (2015), *Politiques de la diversité. Sociologie des discriminations et des politiques antidiscriminatoires au travail*, Bruxelles, PIE Peter Lang.
- DOYTCHÉVA M. (2020), « White Diversity : Paradoxes of Deracializing Antidiscrimination », *Social Sciences*, vol. 9, n° 4. En ligne. URL : <https://www.mdpi.com/2076-0760/9/4/50>.
- DUBAR C. (1991), *La socialisation. Construction des identités individuelles et collectives*, Paris, Armand Colin.
- DUNEZAT X., GOURDEAU C. (2016), « Le racisme institutionnel : un concept polyphonique », *Migrations Société*, n° 163, p. 13-32.
- ESSED P. (1991), *Understanding everyday racism: An interdisciplinary theory*, Londres, Sage.
- FALQUET J., LADA E., RABAUD A. (2006), « (Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et "race" », *Les Cahiers du Cedref*, n° 14, p. 7-29.
- FANON F. (2002 [1961]), *Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte.
- FASSIN E. (2006), « Aveugles à la race ou au racisme ? Une approche stratégique », in D. FASSIN, É. FASSIN (dir.), *De la question sociale à la question raciale*, Paris, La Découverte, p. 106-130.
- FASSIN E., avec CRENN C., TERSIGNI S. (2012), « Entretien avec Éric Fassin », *Corps*, n° 10, p. 21-27.

- FEAGIN J., SIKES M. (1994), *Living with racism: The black middle-class experience*, Boston, Beacon Press.
- FEAGIN J. (2016), *Systemic racism: A theory of oppression*, Routledge.
- FITZGERALD D., COOK-MARTIN D. (2014), *Culling the masses*, Harvard, HUP.
- FRASER N. (2009), *Scales of justice: Reimagining political space in a globalizing world*, New York, Columbia University Press.
- FRASER N. (2012), *Le féminisme en mouvements : des années 1960 à l'ère néolibérale*, trad. E. Ferrarese, Paris, La Découverte.
- GASTAUT Y. (2000), *L'Opinion française et l'immigration sous la Ve République*, Paris, Seuil.
- GARBES L. (2021), « When the “Blank Slate” is a White One: White Institutional Isomorphism in the Birth of National Public Radio », *Sociology of Race and Ethnicity*, vol. 8, n° 1, p. 79-94.
- GILROY P. (1998), « Race ends here », *Ethnic and racial studies*, vol. 21, n° 5, p. 838-847.
- GOFFMAN E. (1963), *Stigma: Notes on the management of spoiled identity*, Simon and Schuster.
- GOLASH-BOZA T. (2016), « A Critical and Comprehensif Sociological Theory of Race and Racism », *Sociology of Race and Ethnicity*, vol. 2, n° 2, p. 129-141.
- GOLASH-BOZA T. (2018), *Race and racisms: A critical approach*, Oxford, OUP.
- GOLDBERG D. (2005), “Racial Americanization” in K. Murji, J. Solomos, *Racialization*, New York, OUP.
- GROSFOGUEL R. (2004), « Race and ethnicity or racialized ethnicities? Identities within global coloniality », *Ethnicities*, vol. 4, n° 3, p. 315-336.
- GUILLAUMIN C. (1972), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris/La Haye, Mouton.
- HAJJAT A., MOHAMMED M. (2013), *Islamophobie : comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte.
- HARRIS C. (1993), « Whiteness as property », *Harvard law review*, vol. 106, n° 8, p. 1707-1791.
- HIRSCHFELD M. (1938), *Racism.*, trad. E. & C. Paul., Londres, Victor Gollancz.
- HESSE B. (2004), « Im/plausible deniability: racism's conceptual double bind », *Social identities*, vol. 10, n° 1, p. 9-29.
- HOCHMAN A. (2018), « Racialization: A defense of the concept », *Ethnic and racial studies*, vol. 42, n° 8, p. 1245-1262.
- KEHAL P.S. (2019), « Merit as race talk: The ontological myopia of merit knowledge », preprint. En ligne. URL : <https://osf.io/preprints/socarxiv/9bwu5/>.

- LE MOIGNE Y. (2021), « La nation *colorblind* et le spectre utile de l'“américanisation” : réflexions autour du développement de l'antiracisme politique en France », in M. O'BRIEN CASTRO, A. CHOMMELOUX (dir.), *Americanis/zation*, Paris, Le Manuscrit, p. 165-212.
- LENTIN A. (2020), *Why race still matters*, John Wiley & Sons.
- LOVEMAN M. (1999), « Is “race” essential? », *American Sociological Review*, vol. 64, n° 6, p. 891-898.
- MARTINIELLO M. (1995), *La Notion d'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, PUF.
- MARICHALAR P. (2021), « Penser sans, penser contre », *Zilsel*, vol. 9, n° 2, p. 523-551.
- MCINTOSH P. (1988), *White privilege and male privilege: A personal account of coming to see correspondences through work in women's studies*, Wellesley, Center for Research on Women.
- MEGHJI A. (2021), *Decolonizing sociology: An introduction*, John Wiley & Sons.
- MILLS C.W. (1997), *The racial contract*, Ithaca, Cornell University Press.
- MILES R. (1988), « Beyond the Race Concept: The Reproduction of Racism in England », in E.N. GATES (dir.), *The Concept of Race in Natural and Social Science*, Routledge, p. 249-274.
- MONDON A., WINTER A. (2017), « Articulations of Islamophobia: from the extreme to the mainstream? », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 40, n° 13, p. 2151-2179.
- NDIAYE P. (2008), *La condition noire : essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.
- OMI M., WINANT H. (1986), *Racial Formation in the United States*, Routledge.
- PLURIEL-RECHERCHES (1993), *Dictionnaire historique et critique des relations interethniques*, n° 1-8, Paris, L'Harmattan.
- POIRET C. (2010), « Pour une approche processuelle des discriminations : entendre la parole minoritaire », *Regards sociologiques*, n° 39, p. 5-20.
- POIRET C. (2011), « Les processus d'ethnicisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et “Noirs” », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n° 1, p. 107-127.
- POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J. (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.
- PRIMON J.-L. (2007), « Ethnicisation, racisation, racialisation : une introduction », *Faire savoirs*, n° 6, p. 3-14.
- PRIMON J.-L., SIMON P. (2018), « Mesurer le racisme ? L'apport des enquêtes quantitatives à la sociologie du racisme. », *Sociologie et sociétés*, vol. L, n° 2, p. 175-202.
- QUIJANO A. (1992), « Colonialidad y modernidad/racionalidad », *Perú indígena*, vol. 13, n° 29, p. 11-20.

- QUIJANO A. (1998), « La colonialidad del poder y la experiencia cultural latinoamericana », in R. BRICEÑO-LEÓN, H. R. SONNTAG, *Pueblo, época y desarrollo: la sociología de América Latina*, Caracas, Nueva Sociedad, p. 139-155.
- RAY V. (2020), « A Theory of Racialized Organizations », *American Sociological Review*, vol. 84, n° 1, p. 26-53.
- SCHAUB J.-F. (2015), *Pour une histoire politique de la race*, Paris, Seuil.
- SCHEEPERS J. (2019), « La couleur des compétences. Les cas comparés de deux groupes professionnels : les éducateurs et les vigiles », *SociologieS*. En ligne. URL : <https://journals.openedition.org/sociologies/10914>.
- SEAMSTER L. (2019), « Black debt, white debt », *Contexts*, vol. 18, n° 1, p. 30-35.
- SEAMSTER L., RAY V. (2018), « Against teleology in the study of race: Toward the abolition of the progress paradigm », *Sociological Theory*, vol. 36, n° 4, p. 315-342.
- STOLER A.L. (2002), *Carnal knowledge and imperial power*, Berkley, UCP.
- WIMMER A. (2015), « Race-centrism : a critique and a research agenda », *Ethnic and racial Studies*, vol. 38, n° 13, p. 2186-2205.
- WIEVIORKA M. (1996), « Racisme, racialisation et ethnicisation en France », *Hommes et migrations*, vol. 1195, p. 27-33.
- WIEVIORKA M. (1998), *Le racisme, une introduction*, Paris, La Découverte.
- WINANT H. (2015), « Race, ethnicity and social science », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 38, n° 13, p. 2176-2185.
- WINTER E. (2000), « Quelques études de cas et une théorie des relations sociales : la sociologie des groupes ethniques de Max Weber », *Cahiers du GRES*, vol. 1, n° 1, p. 23-33.